

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°5 DU GAL DU PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUICHE

Lundi 15 Mai 2017 – 18h30 – Gacé

COMPTE-RENDU

Représentants du secteur public :

Présents (9) : Daniel DELAUNAY, Josette LASSEUR et Jean-Pierre LATRON (CdC Argentan Intercom) ; Jean-Marie CHOULET, Luc FERET et Sébastien GOURDEL (CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault, Michel MAROT et Hervé HAREL (CdC des Pays de L'Aigle) ; Jean-Marie VERCRUYSSSE (PETR).

Excusés (2) : Michel LE GLAUNEC suppléé par Hervé HAREL (CdC des Pays de L'Aigle) ; Pascal GUEUGNON (Ville de L'Aigle) ; Frédéric LEVEILLE (Ville d'Argentan).

Représentants du secteur privé :

Présents (9) : Pierre POISSON (Association des Gîtes de France) ; Vincent THOMAS (CCI Ouest-Normandie) ; Georges CHAUVEL-TREPIER (CCI Portes de Normandie) ; Marc ROGEREAU (Chambre d'Agriculture de l'Orne) ; Annick DABIEL (CLIC du Pays d'Ouche) ; Laurent BENARD (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes - Maison de la Rivière et du Paysage) ; Hugo DUPONT (MJC Le Rond-Point - L'Aigle) ; Philippe TOUSSAINT (Association Septembre Musical de l'Orne) ; Brigitte CHOQUET (Union Départementale des Associations Familiales de l'Orne).

Excusés (4) : André BOITTIN (Association ACOR) ; Lionel LERAY (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) ; Claude TRIANON (Fondation du Patrimoine) ; Rodolphe JOIGNE (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Basse-Normandie).

18 membres présents sur 24, dont 9 membres du secteur privé, ce qui correspond à 18 voix délibératives sur 24 (soit 75 %) dont 9 voix délibératives du secteur privé (soit 50% des voix délibérantes présentes). **Le double quorum étant atteint, le comité de programmation peut valablement délibérer.**

Autres représentants :

Laurent MARTING, Conseil Régional de Normandie ; Madeline NICOLAS (Chargée de mission, Service Vie des Territoires et Contractualisation, Direction Aménagement du Territoire, Région Normandie).

PETR Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche : Edouard REUSSNER (Directeur) ; Adeline JUMEL (Chargée de mission Leader).

La réunion débute à 18h35.

A l'ordre du jour :

- approbation de la nouvelle composition du comité de programmation ;
- approbation du compte rendu du précédent comité de programmation ;
- propositions d'avenant à la convention Leader et autorisation du Président pour solliciter un avenant à la convention Leader auprès de l'autorité de gestion et de l'ASP (Agence de Services et de Paiement) ;
- validation des dossiers instruits par la Région, pour programmation ;
- examen des nouveaux dossiers de demande de subvention Leader ;
- informations/questions diverses.

APPROBATION DE LA NOUVELLE COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Suite à l'application de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique) sur le PETR P2AO, depuis le 1^{er} janvier 2017, le territoire compte désormais 3 CdC au lieu de 8.

- La CdC Argentan Intercom regroupe les anciennes CdC des Courbes de l'Orne, d'Argentan Intercom et du Pays du Haras du Pin
- La CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault regroupe les anciennes CdC des Vallées du Merlerault, de la Région de Gacé et du Pays de Camembert
- La CdC des Pays de l'Aigle regroupe les anciennes CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche et du canton de la Ferté-Fresnel.

Lors du précédent comité de programmation, il a été convenu de maintenir le nombre de représentants issus des anciennes CdC afin de conserver une représentation territoriale équitable au sein du comité soit :

- 3 pour la CdC Argentan Intercom
- 3 pour la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault
- 2 pour la CdC des Pays de l'Aigle

Les nouveaux membres **titulaires** pour chaque CdC sont respectivement :

- Daniel DELAUNAY, Josette LASSEUR et Jean-Pierre LATRON ;
- Jean-Marie CHOULET, Luc FERET et Sébastien GOURDEL ;
- Michel LEGLAUNEC et Michel MAROT.

Par ailleurs, les nouvelles CdC se sont vues attribuer la compétence du tourisme. En conséquence, l'association « Office de Tourisme du Pays de Camembert » qui assurait le développement du tourisme, a été dissoute. Celle-ci ne peut plus être représentée au sein du comité de programmation. La Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest-Normandie a procédé à l'élection de nouveaux membres pour la représenter au sein du comité : Eric BORNEY (titulaire) et Vincent THOMAS (suppléant).

L'association l'Etape, a quant à elle, décidé de se retirer du comité, eu égard à sa difficile participation aux réunions du comité de programmation.

Pierre POISSON informe que Jean-Pierre FERET n'est plus président de l'association des Gîtes de France et qu'il a été remplacé par Anne LARUELLE.

Ainsi, suite à ces actualisations, le comité de programmation Leader du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche compte 11 représentants élus du secteur public et 13 représentants élus du secteur privé.

La nouvelle composition du comité de programmation est validée à l'unanimité des membres présents.

A la demande de Monsieur TOUSSAINT, la liste détaillée et actualisée des membres du comité de programmation est jointe en annexe de ce compte rendu.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT COMITE DE PROGRAMMATION

Les membres du comité de programmation ont été destinataires du compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2016. **En l'absence de remarque, le compte rendu est validé à l'unanimité des membres présents.**

PROPOSITIONS D'AVENANT A LA CONVENTION LEADER ET AUTORISATION DU PRESIDENT POUR SOLLICITER UN AVENANT A LA CONVENTION LEADER AUPRES DE L'AUTORITE DE GESTION ET DE L'ASP (AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT)

Dans le cadre de modifications des éléments constitutifs de la convention Leader, le GAL Leader doit informer la Région, autorité de gestion des fonds européens, ainsi que l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Elle doit solliciter une demande d'avenant pour actualiser les documents constitutifs de la convention Leader.

- Une demande d'avenant est nécessaire pour :
- **actualiser le territoire du GAL** suite à la création des communes nouvelles : à la signature de la convention Leader, le 25 novembre 2015, le PETR comptait 158 communes, il n'en compte plus que 130 aujourd'hui ;
 - **actualiser la composition du comité de programmation** suite à la fusion des CdC (vu dans le premier sujet à l'ordre du jour) ;
 - **amender les fiches actions de notre programme Leader** : les premiers travaux d'analyse des dossiers de demande de subvention ont montré la nécessité de clarifier certaines dépenses éligibles, les plafonds d'aide, et d'ajouter de nouveaux bénéficiaires :
 - **pour la rubrique « bénéficiaires »** :
 - ajouter les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) et les SCOP (Sociétés Coopératives et Participatives) dans les fiches actions 1, 2, 6 et 8,
 - **pour la rubrique « dépenses éligibles »** :
 - indiquer pour éviter toute ambiguïté, que les dépenses suivantes sont éligibles pour toutes les fiches actions : VRD, logiciel informatique, gratification de stagiaire, cession de droits et cachet d'artiste ;
 - pour la fiche action 5, le développement d'application pour des systèmes d'information ;
 - pour la fiche action 7, les frais de déplacement et de restauration, l'expertise et la formation
 - rendre éligible le matériel roulant et non la dépense amortissable du matériel roulant limitée à la période de mise en œuvre du programme (cette indication est supprimée pour les fiches actions 2,3 et 4) ;
 - **pour la rubrique « montants et taux d'aide »** :
 - supprimer le plafond d'aide au dépense d'animation territoriale pour tous les bénéficiaires ;
 - ajouter au sein de la fiche action 3, un plafond d'aide Leader à l'instruction pour les projets de construction de structures collectives en faveur de la petite enfance, à 120 000 € pour une maîtrise d'ouvrage publique et à 90 000 € pour une maîtrise d'ouvrage privée, et l'application d'un plafond d'aide dégressif pour les événements culturels, sportifs et de loisirs (proposition déjà validée lors du comité du 13 décembre 2016) ;
 - ajouter au sein de la fiche action 6, l'application d'un plafond d'aide pour l'acquisition de matériel permettant d'atteindre les niveaux 2 et 3 de la Charte FREDON (décision du comité de programmation du 24 mai 2016) et l'application d'un plafond d'aide pour l'acquisition de véhicule électrique : 4 000 € / véhicule dans la limite de 3 véhicules par maître d'ouvrage.
 - **modifier l'annexe 8 a et 8b « Circuit de gestion Leader »**
 - **ajouter un circuit de gestion Leader appliqué pour la Sous-Mesure 19.4**

En l'absence de remarque, le comité de programmation valide les propositions de modification des éléments constitutifs de la convention Leader et autorise le Président à solliciter un avenant à la convention Leader auprès de la Région Normandie et de l'Agence de Services et de Paiement.

En conséquence, les annexes 1 (périmètre du GAL), 3 (composition du comité de programmation), 4 (règlement intérieur), 6 (Fiches-actions) et 8 (circuits de gestion) constitutives de la convention Leader seront modifiés.

Enfin, le Président indique la nécessité de clarifier la définition des termes suivants : salle poly-activités, équipements sportifs, et événements culturels, sportifs et de loisirs. Un document contenant une proposition des termes a été distribué aux membres lors de la réunion.

Pierre POISSON souhaite que soient ajoutés les équipements équestres parmi les équipements sportifs éligibles.

Au terme de la discussion, les membres valident à l'unanimité, moins une abstention, celle de Josette LASSEUR, les définitions proposées.

VALIDATION DES DOSSIERS INSTRUITS PAR LA REGION, POUR PROGRAMMATION

Depuis début mai 2015, une soixantaine de dossiers a été réceptionnée par le GAL. Le comité s'est réuni 4 fois, a analysé 41 dossiers et en a sélectionné 40. La Région a confirmé la conformité réglementaire de 8 dossiers en transmettant au GAL un rapport d'instruction. Cette étape permet au GAL de programmer les dossiers instruits. Le président propose la programmation des dossiers détaillés dans une annexe distribuée le jour du comité. Le président rappelle que les membres n'ont qu'à se prononcer uniquement sur le plan de financement définitif de chaque dossier puisque l'analyse stratégique a déjà été faite lors des réunions précédentes.

Le Président fait remarquer que 3 dossiers ont vu leurs plans de financements modifiés :

- Commune de Aube – restauration de la roue à eau de la Forge d'Aube : + 0,45 € de FEADER Leader par rapport à la version sélectionnée.
- Ville de l'Aigle - retransmission vidéo des événements municipaux en ligne : + 2 744,21 € de FEADER Leader par rapport au montant présenté en comité de sélection. En cause, l'application, par les services instructeurs, d'un taux d'aide publique de 80 % et non de 70%.
- MJC « Le Rond Point » - Création d'un poste d'animateur-coordonateur auprès des jeunes afin de leur permettre un meilleur accès aux dispositifs de mobilité Internationale : - 1 087,44 € de FEADER Leader par rapport au montant présenté en comité de sélection. En cause, une baisse du montant de la dépense éligible.

En l'absence de remarque, le comité de programmation valide les dossiers présentés pour programmation, à l'unanimité moins deux abstentions, celle de Jean-Marie VERCROYSSSE, maire de la commune de Aube et celle d'Hugo DUPONT, directeur de la MJC « le Rond-Point », qui n'ont pas pris part au débat et au vote.

EXAMEN DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Le Président rappelle à Laurent MARTING les modalités de sélection des projets présentés au titre du programme Leader. Il précise notamment que l'autorité de gestion, eu égard aux obligations de la commission européenne, a largement insisté pour que les GAL mettent en place une grille de sélection des dossiers claire et transparente. L'application de ces modalités de sélection a été quelque peu fastidieuse lors des deux premières réunions. Après plusieurs réunions de travail et d'échanges fructueux, le Président se félicite de constater son appropriation et son utilisation par l'ensemble des membres.

Analyse des dossiers relevant de la fiche action n°1 : accompagner le développement des entreprises et les acteurs économiques

1er dossier : Modernisation du restaurant « le Relais la Forêt »

La commune de St Pierre des Loges, 170 habitants est propriétaire de l'unique commerce de la commune, le restaurant « le relais de la Forêt ». Ce restaurant bénéficie d'une situation géographique avantageuse, il propose une diversité de services pour attirer un public diversifié. Un nouveau locataire-gérant a repris l'activité depuis près de 2 ans. Toutefois, pour maintenir ce commerce, la commune doit effectuer des travaux de modernisation et d'aménagement pour rendre l'établissement plus accueillant. A ce titre, la collectivité sollicite une subvention en FEADER Leader au titre du maintien du commerce et de l'artisanat en milieu rural.

En l'absence de remarque sur le fond, le dossier recueille les notes suivantes : 12, 12, 14, 14, 14, 14, 15, 15.

Les membres, à l'unanimité, sélectionnent le projet et lui attribuent une note moyenne de 14/26.

2nd dossier : Création d'un concept « ma boutique test » à Argentan

Comme de nombreuses villes françaises, Argentan constate le développement de la vacance commerciale en son centre-ville. Pour limiter cette vacance et développer une nouvelle dynamique commerciale dans cet espace urbain, la municipalité expérimente un nouveau concept encore peu développé en France, celui de « ma boutique test », en complément du poste de manager de centre-ville. Ce dispositif repose sur la mise à disposition d'un local vide auprès d'un jeune entrepreneur et

la mise en place d'un accompagnement personnalisé de la part des partenaires de la ville, moyennant un loyer modéré. Pour la mise en place de ce projet, la ville doit réaliser des supports de communication.

Monsieur Chauvel-Trépied précise qu'un tel concept existe aussi à Evreux. Les membres confirment les nécessaires actions à développer pour enrayer la vacance commerciale dans les centres-villes et centres-bourgs. La vacance commerciale se ressent sur tous les territoires. Josette LASSEUR rappelle l'intérêt d'aider le développement d'activités commerciales et artisanales.

Ce dossier recueille les notes suivantes : 13, 14, 14, 17, 18, 19, 19.

Les membres, à l'unanimité moins une abstention, celle de Daniel DELAUNAY, partenaire du projet au titre de la compétence économique à la CdC Argentan Intercom, sélectionnent le projet et lui attribuent une note moyenne de 17/26.

Analyse des dossiers relevant de la fiche action n°2 : accompagner les activités de diversification agricole

3^{ème} dossier : Accompagnement pour la mise en place d'un projet de méthanisation collectif

Un groupe d'agriculteurs du secteur de la Ferté-en-Ouche a récemment créé une association pour étudier l'installation d'une unité de méthanisation collective. L'association envisage d'installer une unité de production de biométhane par injection du gaz dans le réseau de distribution de gaz de GRDF. La mise en place d'un tel projet repose sur sa bonne intégration au sein d'un territoire tant sur le plan réglementaire, géographique, social, partenarial qu'environnemental et l'étude de sa rentabilité. L'association souhaite donc être accompagnée par un prestataire expert sur le sujet. Il s'agit du premier projet de méthanisation envisagé au Nord-Est du PAAO. Ce projet s'inscrit dans la démarche d'accompagnement et de réflexion menée par le PETR depuis une dizaine d'années au titre de la démarche Plan Climat animée par l'ex- Pays d'Ouche.

Ce projet a suscité plusieurs questions relatives aux bénéficiaires du projet, à la rentabilité du projet et au nombre d'agriculteurs nécessaires pour l'atteindre, au calibrage des volumes d'apports extérieurs.

Le comité souhaite vivement qu'il n'y ait pas de surfaces de cultures dédiées à l'alimentation du méthaniseur mais uniquement une valorisation des effluents d'élevages ou de déchets (verts ou de l'industrie agro-alimentaire).

Le projet d'étude et ensuite l'unité de production de biogaz sont aux bénéfices du groupe d'agriculteurs constitué. C'est l'objectif de l'étude de déterminer la rentabilité, les techniques à utiliser, les volumes à collecter. L'étude précisera le statut juridique optimal pour les différentes étapes du projet.

Ce dossier recueille les notes suivantes : 17, 17, 18, 18, 18, 21.

Les membres, à l'unanimité moins une abstention, celle de Josette LASSEUR, sélectionnent le projet et lui attribuent une note moyenne de 18/26.

4^{ème} dossier : Création d'un gîte de groupe et d'une aire naturelle de camping

La SARL « le Petit Cob », créée il y a plus de 15 ans, est un poney club situé aux Champeaux, à 5 km au Sud-Ouest de Vimoutiers. L'entreprise propose plusieurs activités : cours, stages, pensions pour chevaux et elle accueille des cavaliers randonneurs. L'entreprise souhaite se diversifier et accentuer la partie « tourisme » de son exploitation. Dans cette perspective, la société vient d'acquiescer une maison vacante et un terrain à proximité du poney-club pour y aménager un gîte de groupe et une aire naturelle de camping, avec des tentes atypiques (teepees,...). La thématique médiévale est privilégiée.

A la demande de Laurent BENARD, il est précisé que le gîte rural comptera bien 15 couchages et pourra accueillir jusqu'à 15 personnes. En revanche, les normes en matière d'accueil d'enfants ne permettent aux gérants d'accueillir que 6 enfants.

Sur le fond, les membres trouvent le projet très intéressant et rappellent que ce poney-club jouit d'une très bonne réputation. Daniel DELAUNAY relève l'accueil impressionnant de 1 000 visiteurs lors de la manifestation organisée en 2016 par la structure.

Le taux d'aide publique a en revanche été fortement discuté. Josette LASSEUR estime le taux d'intervention publique à 60% trop important dès lors qu'il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage privée. Vincent THOMAS déplore la remise en question d'une règle d'intervention aux maîtres d'ouvrage privés à mi-parcours. Le comité a validé les taux et montants d'aide au lancement du programme Leader, d'autres projets portés par des privés ont bénéficié de ce règlement lors des précédents comités, un changement des taux d'intervention à mi-parcours semble inéquitable.

En vertu d'un principe de transparence, d'équité et de non-discrimination, les membres ne souhaitent pas modifier le taux d'aide publique.

Philippe TOUSSAINT s'interroge sur la faible participation de la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault.

Au terme de la discussion, ce dossier recueille les notes suivantes : 14, 18, 18, 19, 19, 20.

Les membres, à l'unanimité moins une abstention, celle de Josette LASSEUR, sélectionnent le projet et lui attribuent une note moyenne de 18/26.

Analyse des dossiers relevant de la fiche action n°3 : offrir des services performants et adaptés **5^{ème} dossier : Capteurs et domotique au service des personnes âgées à Occagnes**

L'association St Vincent-de-Paul gère la maison de retraite d'Occagnes et accueille jusqu'à 67 résidents. L'EHPAD accueille souvent les personnes âgées avec une entrée en institution contrainte et forcée, difficilement acceptée par celles-ci. Il y a une rupture brutale entre le domicile et l'institution, l'indépendance/l'autonomie et la vie en collectivité.

Consciente des difficultés rencontrées par les familles, des chocs émotionnels vécus par les personnes âgées, et inscrite dans un réseau d'acteurs autour de la retraite, de la santé et du vieillissement, l'association a établi un partenariat avec l'université de Montpellier, la Mutualité Générale pour développer un concept de « maisons technologiques intelligentes ». Il s'agit d'équiper de capteurs de mouvements des logements de personnes âgées ainsi que les chambres de l'EHPAD.

Concernant les logements, ils se situent dans un rayon de 20 km autour de l'établissement. Les capteurs permettront de détecter des anomalies de comportement (des modifications du comportement par rapport aux habitudes).

Les capteurs enverront des signaux auprès des aidants familiaux et de l'EHPAD d'Occagnes pour signaler les anomalies. Ceux-ci prendront les dispositions nécessaires pour adapter la réponse à l'anomalie constatée.

Ce projet est en phase d'expérimentation et doit permettre l'étude d'une prise en charge des coûts du dispositif par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie au niveau du Conseil Départemental.

Les membres soulignent le caractère exemplaire du projet, et son grand intérêt face au vieillissement de la population, prenant en compte la nécessaire mise en place de solutions privilégiant le maintien à domicile des personnes âgées.

Brigitte CHOQUET, Directrice de l'EHPAD, ne prend pas part au débat et au vote.

Ce dossier recueille les notes suivantes : 16, 17, 18, 20, 20, 20.

Les membres, à l'unanimité moins une abstention, celle de Brigitte CHOQUET, sélectionnent le projet et lui attribuent une note moyenne de 20/26.

6^{ème} dossier : Réaménagement en base Kayak de la salle de sport située Ile St Louis à Argentan

La ville d'Argentan est devenue propriétaire d'une salle de sport située Ile St-Louis à Argentan. Compte tenu de la situation du bien immobilier et du développement important de l'activité kayak proposée par le patronage laïque, la ville a décidé de réaménager le site en base Kayak. Cet aménagement s'inscrit dans le projet de requalification paysagère et écologique des berges de l'Orne entrepris par la ville depuis plusieurs années.

En l'absence de remarque, ce projet recueille les notes suivantes : 15, 15, 15, 15, 16, 16.

Les membres, à l'unanimité, sélectionnent le projet et lui attribuent une note moyenne de 15/26.

7^{ème} dossier : Aménagement d'une salle poly-activités à vocation sportive à Rânes

La commune de Rânes réalise depuis plusieurs années des opérations de réaménagement urbain et de réhabilitation de bâtiments pour rendre la cité attractive. La municipalité projette de rénover les vestiges du Château de Rânes dont notamment une partie est consacrée en salle communale. Cette dernière est actuellement vouée à plusieurs usages. Les associations locales l'utilisent pour leurs activités sportives et culturelles faute de salle associative dédiée. Afin de pérenniser les activités associatives pendant la durée des travaux de rénovation de la salle communale, de favoriser les initiatives à la création de nouvelles activités, de permettre à la population de pratiquer ses activités dans des conditions de sécurité et d'hygiène adaptées à long terme et de redonner sa fonction principale à la salle communale, la municipalité a décidé de réhabiliter un ancien bâtiment artisanal dont la moitié est vacante depuis plusieurs années et idéalement situé dans le bourg.

Le coût de l'investissement rapporté aux nombres d'utilisateurs réguliers pose quelques questions, mais le dynamisme associatif et municipal de la commune est souligné. Le rayonnement de la commune se fait sur la zone de l'ancienne CdC de Rânes.

Ce projet génère les notes suivantes : 13, 14, 15, 15, 15.

Les membres, à l'unanimité moins deux abstentions, celles de Josette LASSEUR et Jean-Pierre LATRON, sélectionnent le projet et lui attribuent une note moyenne de 15/26.

8^{ème} dossier : Construction d'un bâtiment d'accueil des événements sur l'hippodrome Jean GABIN à Moulins-la-Marche

La société des courses du Perche organise 3 rencontres de courses de trot par an sur le célèbre hippodrome Jean GABIN à Moulins-la-Marche, propriété de la famille MONCORGE.

Le site accueille aussi ponctuellement d'autres manifestations à caractère culturel ou touristique. Dans le cadre de ces événements, la société des courses utilise des structures démontables pour accueillir chevaux et visiteurs.

Etant donné que la société des courses projette le développement de nouvelles manifestations (une rencontre de trot supplémentaire/an, une fête du cheval en partenariat avec l'office de tourisme des Pays de l'Aigle, des rencontres d'éleveurs (race percheronne,...) et d'encourager le développement de nouvelles manifestations culturelles et touristiques (proposées par la société des courses ou d'autres acteurs locaux), elle envisage la construction d'un bâtiment d'accueil d'un seul tenant comprenant un espace semi ouvert, 3 boxes et un bureau.

Pierre POISSON fait remarquer que l'exposition en mémoire de Jean Gabin n'est pas référencée au niveau départemental, cet événement n'est donc pas valorisé par le département.

Ce projet recueille les notes suivantes : 11, 13, 14, 14, 14, 16.

Les membres, à l'unanimité, sélectionnent le projet et lui attribuent une note moyenne de 14/26.

9^{ème} dossier : Construction d'une halle de la convivialité

La commune des Authieux du Puits compte 69 habitants. La municipalité organise chaque année, en partenariat avec le comité des fêtes, un repas champêtre et accueille au sein de son église la chorale Gacé-le Merlerault pour un concert de musique classique. La municipalité souhaite construire un bâtiment comportant un préau et deux espaces fermés dans la parcelle jouxtant l'église pour accueillir ces deux manifestations et pour en développer de nouvelles.

Le coût du projet est jugé comme trop onéreux par rapport au nombre d'habitants, par certains membres. L'impact du projet sur les autres pôles ruraux et urbains paraît très limité. Georges CHAUVEL-TREPIED et Vincent THOMAS trouvent que le nombre d'habitants n'est pas un critère d'inéligibilité et qu'en faveur du développement rural, il ne faut pas pénaliser les petites communes.

Cependant, bien que la motivation de la municipalité pour organiser des événements sur la commune soit reconnue, il manque des partenariats sur ce projet, ainsi qu'un renforcement de son impact géographique. Le descriptif du projet tel que présenté et son analyse, eu égard des critères de la grille de sélection ne permet pas d'atteindre la note minimale requise pour être sélectionné.

Ce projet recueille les notes suivantes : 9, 10, 10, 10.5, 11, 11, 13.

Les membres attribuent à ce dossier la note moyenne de 10/26, et ajournent ce dossier.

Les membres proposent que la commune puisse apporter un complément d'informations sur la mutualisation de l'équipement avec d'autres communes, les modalités de mobilisation de partenaires associatifs, ... ainsi que des précisions sur l'organisation des événements envisagés (quand ?, quel public cible ?, avec quels partenaires ?, quel coût de fonctionnement ?, ...)

Analyse des dossiers relevant de la fiche action n°5 : réhabiliter et valoriser le patrimoine naturel et culturel

10^{ème} dossier : Projet de valorisation du patrimoine dans le cadre du label « Petite Cité de Caractère »

La commune d'Ecouché-les-Vallées et plus particulièrement la commune déléguée d'Ecouché a été labellisée « Petite Cité de Caractère » le 10 mars 2017. Pour honorer ce label, et en assumer les dispositions liées à la sauvegarde du patrimoine, la commune envisage de rénover une ruelle typique de la cité et de réaliser une nouvelle signalétique touristique. La rénovation de la ruelle revêt un caractère expérimental : il s'agit de montrer aux habitants les techniques de restauration du bâti permettant la sauvegarde du patrimoine.

En l'absence de remarque, ce projet recueille les notes suivantes : 14, 17, 17, 18, 18, 18, 19, 21.

Les membres, à l'unanimité moins une abstention, celle de Jean-Pierre LATRON, maire d'Ecouché-les-Vallées, sélectionnent le projet et lui attribuent une note moyenne de 18/26.

11^{ème} dossier : Etude de faisabilité – réhabilitation de la tour du télégraphe de Chappe

La commune de St Michel-Thubeuf, commune proche de l'Aigle dispose d'un vestige historique : une tour du télégraphe Chappe appelée la « Tour du Buat ». C'est une pièce patrimoniale unique en Normandie, elle est classée à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Cette tour est aujourd'hui un patrimoine dont l'état se dégrade. Afin de le conserver, la commune souhaite réaliser une étude de faisabilité pour estimer et chiffrer les travaux de restauration de la Tour, et les options possibles pour proposer une accessibilité touristique du site.

En l'absence de remarque, ce projet recueille les notes suivantes : 14, 15, 16, 16, 16, 17.

Les membres, à l'unanimité, sélectionnent le projet et lui attribuent une note moyenne de 16/26.

Analyse des dossiers relevant de la fiche action n°6 : accompagner le territoire vers le développement durable et la transition énergétique

12^{ème} dossier : Projet exemplaire de construction bois d'un restaurant économe en énergie

La commune de St-Symphorien-des-Bruyères, à 3 km à l'Ouest de L'Aigle souhaite recréer un bar-restaurant, en plein cœur de bourg car le dernier du village a fermé, il y a déjà quelques années.

Elle profite de ce projet public pour en faire une construction exemplaire en matière d'efficacité énergétique (panneaux photovoltaïques en toiture avec système de récupération de chaleur, ventilation double-flux, isolation des murs en ouate de cellulose, ...) et de valorisation du bois comme ressource locale (ossature).

Philippe TOUSSAINT demande que le nombre d'habitants figure sur toutes les fiches descriptives des projets. L'équipe technique en prend note pour tous les prochains dossiers.

Bien que présenté au titre de la fiche action n°6 sur la transition énergétique, la vocation de cette construction interroge certains membres, par rapport à la proximité avec l'Aigle, par rapport au maintien parfois difficile des activités de restaurations dans les communes et par rapport au portage public pour cette activité.

Michel MAROT précise que l'implantation revêt un caractère stratégique. En effet, à proximité du bourg de St Symphorien des Bruyères, il existe des entreprises de taille importante (Frénéhard et Michaux, Agrial), il y transite des poids lourds qui ne peuvent pas se rendre dans le centre de l'Aigle. Les membres auraient aimé voir les conclusions d'une étude économique sur le projet.

Ce projet recueille les notes suivantes : 17, 18, 18, 19, 20, 20, 20.

Les membres, à l'unanimité, sélectionnent le projet et lui attribuent une note moyenne de 19/26.

Ils insistent sur le fait qu'ils soutiennent l'exemplarité du projet sur le plan environnemental.

13^{ème} dossier : Bois de bocage : gestion, valorisation et labellisation

La SCIC Bois Bocage Energie œuvre depuis plus de 10 ans sur tout le département de l'Orne en faveur du développement d'une filière de valorisation du bois énergie local et durable (accompagnement/conseil à la plantation et gestion de haies bocagères, à la structuration de plateforme collective de bois déchiqueté et au développement de chaufferies bois collectives).

Les acteurs de la filière bois constatent toutefois que devant l'essor des énergies renouvelables et le développement de chaufferies bois (petites ou grosses), il devient urgent de créer un outil de traçabilité dans la gestion du bois de haie de bocage.

En réponse à une mesure du Plan National de l'Agroforesterie lancé par le Ministère de l'Agriculture, en décembre 2015, la SCIC B2E et deux autres SCIC, situées l'une en Bretagne et l'autre en Pays de Loire, (régions les plus bocagères, s'étant portées candidates pour mettre en place une démarche visant à la durabilité et la traçabilité des produits issus de la gestion durable du bois de bocage).

Le projet est coordonné au niveau national par l'AFAC Agroforesterie. Afin que l'outil soit généralisé à l'échelle nationale, l'ensemble des acteurs de la filière seront associés au projet, par une approche territoriale, puis une diffusion et appropriation au sein de chaque région des structures coopérantes, pour ensuite être testée sur d'autres régions françaises. Ce travail de terrain, de concertation, de test va garantir la mise en place d'un outil adapté pour la gestion durable de la ressource bocagère.

Ce travail partenarial est éligible au titre de la fiche action coopération de notre programme Leader. Compte tenu de l'ampleur du projet, de par la diversité des bocages nationaux, la multiplicité des acteurs à mobiliser et des outils à développer, la mise en œuvre du projet va s'étaler sur 3 années.

Ce projet a suscité quelques commentaires et questions.

Daniel DELAUNAY fait remarquer que dans la fiche descriptive, il est évoqué le « pillage » et de grandes entreprises de travaux semblent directement ciblées. Le terme « pillage » est maladroit, voire inapproprié et des partenaires potentiels sont ainsi dénigrés. D'ailleurs, dans la présentation des partenaires, on peut s'étonner de l'absence d'entreprises telles que Biocombustible, Fréon et bien d'autres. Daniel DELAUNAY trouve cela d'autant plus étonnant que ces acteurs travaillent actuellement avec la Région Normandie à la mise en place d'un outil de qualité avec les services de la Région. Il se demande si le projet de label ne servira qu'à la SCIC Bois Bocage Energie.

Laurent BENARD pense que le terme « pillage » a certainement été cité en référence au chantier de Lonlay-l'Abbaye, près de Domfront qui a largement heurté l'opinion publique. Cet exemple était un cas particulier et unique, qu'il n'est pas utile de généraliser.

Laurent BENARD ajoute par ailleurs que le bois de bocage ne bénéficie pas de label, de marque comme la forêt. En effet, la marque PEFC (programme européen de certification des forêts), née en 1999, « apporte au consommateur, la garantie que les produits qu'il achète sont issus de sources responsables et qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts », mais cela ne concerne pas le bois de bocage valorisé pour le chauffage.

Ce projet recueille les notes suivantes : 13, 13, 15, 18, 19, 21, 21, 22.

Les membres, à l'unanimité moins une abstention, celle de Vincent THOMAS, et une voix contre, celle de Daniel DELAUNAY, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 18/26.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Pour conclure, Laurent MARTING félicite les membres pour la qualité et la diversité des échanges au sein de cette instance locale. Il note l'importance du travail réalisé en amont pour avoir une méthode de sélection des projets aussi rigoureuse et efficace.

Il en profite pour annoncer que le logiciel de traitement des dossiers Leader, OSIRIS, est en voie d'opérationnalité. Les services instructeurs à la Région testent actuellement l'outil. L'organisation des services est désormais calée et doit permettre de résorber le retard pris sur l'instruction des dossiers.

Jean-Marie VERCRUYSSSE remercie les membres pour leur participation et leur travail d'analyse et de notation des dossiers.

La séance est levée à 20h30.



